

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 décembre 2022

DCM N° 22-12-10-21

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. HEIL Régis à Mme GALLINA Nadine, Mme DEROCHE Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à M. ROBINET David, M. OLIGER Yannick à Mme CONTRERAS Céline, Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Sont absents : Mme DUPLANTIER Monika.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Convention d'objectifs et de financement - Prestation de service - Accueil de loisirs « Extrascolaire » - Avenant

Rapporteur : Mme Emmanuelle JACQUEMOT, Adjointe au Maire

Depuis 2020, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle déploie progressivement les conventions territoriales globales (CTG) en lieu et place des contrats enfance et jeunesse préexistants.

Cette réforme entraîne également une modification du financement, car les montants précédemment versés aux collectivités dans le cadre des contrats enfance et jeunesse seront désormais versés directement aux gestionnaires dans le cadre des bonus « territoire CTG ».

La signature en 2022 de la CTG entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la CAF implique la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement.

Le financement du bonus territoire CTG est accordé dans la limite de l'offre existante qui s'élève pour l'année de référence de la convention à 21 090 heures d'accueil.

Le montant forfaitaire du bonus territoire CTG pour les heures existantes est de 0,15 €/heure.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°2019-142 en date du 04 décembre 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 10h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
23	28	28	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service d'Accueil Périscolaire					
Commission : Education					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.5 Subventions					